

Lanceurs d'alerte

Le SPGQ attend avec impatience des actions concrètes

Québec, le 17 avril 2019 — Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) attend avec impatience l'amélioration de la loi sur les lanceurs d'alerte que le premier ministre François Legault a affirmé vouloir réaliser hier.

Malgré les écueils évidents de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, notamment dans le cas de Louis Robert, le SPGQ se réjouit de la volonté du gouvernement de produire un rapport sur sa mise en œuvre d'ici juin 2019. Le SPGQ réitère sa volonté de collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer cette loi essentielle pour protéger les lanceurs d'alerte.

« Une version améliorée de la loi sur les lanceurs d'alerte est essentielle afin de mieux protéger les employées et employés du gouvernement qui souhaitent dénoncer des situations problématiques, indique Richard Perron, président du SPGQ. Nous sommes prêts à travailler de concert avec le gouvernement sur ce dossier afin de mieux protéger nos membres et l'intérêt public. »

Plusieurs lanceurs d'alerte muselés

Plus tôt cette semaine, Radio-Canada a révélé qu'au moins 10 fonctionnaires ont été sanctionnés pour avoir parlé aux médias depuis 2014. Ces cas s'ajoutent à celui de l'agronome Louis Robert, congédié le 24 janvier dernier pour avoir dénoncé l'ingérence de lobbyistes en faveur des pesticides au Centre de recherche sur les grains (CÉROM).

« Des situations semblables sont inacceptables, estime M. Perron. Personne ne devrait être sanctionné ou renvoyé pour avoir tenté de protéger la population. »

Le SPGQ continue d'ailleurs de réclamer la réintégration de M. Robert dans ses fonctions ainsi que la compensation de toute perte qu'il aurait subie en raison de son congédiement. Plus de 54 000 personnes ont d'ailleurs signé une pétition sur le site change.org en appui au lanceur d'alerte. Plusieurs organisations canadiennes lui ont aussi apporté leur soutien. D'ailleurs, le SPGQ présente maintenant ce dossier à l'[Internationale des services publics](#) actuellement en rencontre régionale nord-américaine à Washington.

Dans ses démarches visant la réintégration de Louis Robert, le SPGQ reçoit le soutien, notamment des organisations suivantes : Association des chirurgiens-dentistes du gouvernement du Québec ; Association professionnelle des gardes du corps du gouvernement du Québec ; Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec ; Fraternité des constables du contrôle routier du Québec ; Les avocats et notaires de l'État québécois ; Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec ; Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec ; Syndicat des agents de protection de la faune du Québec ; Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec ; Syndicat des professeurs de l'État du Québec ; Syndicat professionnel des médecins du gouvernement du Québec ; Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières ; Association canadienne des agents financiers ; Association des employés de la direction, des services administratifs et des services professionnels de la Couronne de l'Ontario ; Association des employés professionnels de la Colombie-Britannique ; Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente quelque 26 000 spécialistes, dont environ 18 400 dans la fonction publique, 4 750 à l'Agence du revenu du Québec et 2 850 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

— 30 —

Source

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Renseignements

Nathalie Côté

Conseillère à l'information

418-780-5107 | nathalie.cote@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca

Twitter : twitter.com/spgq

Facebook : www.facebook.com/lespgq